

**Fédération**

Section de Loire-Atlantique

**Syndicale**

Abonnement annuel 2 euros

**Unitaire**

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56

Site internet : <http://www.fsu44.org> - e mail : [fsu44@fsu44.org](mailto:fsu44@fsu44.org)

## ***Face au projet global de destruction du modèle social, savoir construire une réaction collective et non atomisée***

Dispensé de timbrage

déposé le 27 septembre 2018

**POUR 44**

8 pl de la Gare de l'État  
case postale n°8  
44276-Nantes CEDEX 2



Le gouvernement n'aura pas molli dans la torpeur de l'été... Fidèle à ses habitudes de mise au silence et de sournoiserie, il a soigneusement préparé dans ses tablettes de rentrée ce qu'il faut pour ébranler encore un peu plus ce qui fait le fondement du modèle social.

Il a donc choisi : pour faire des économies en 2019, il va geler APL, allocations familiales et pensions de retraite. Leur « augmentation » réduite à 0,3 % est une provocation face à une inflation annoncée au plus haut avec 2 % de hausse. De quoi pénaliser clairement un nombre important de familles, d'étudiant-es et de retraité-es déjà affecté-es par la hausse d'1,7 point de CSG en 2018, alors même que près de 5 milliards d'euros ont été rendus aux plus aisé-es avec la suppression de l'ISF et la mise en place d'une *flat tax* de 30 % sur les revenus du capital. Derrière cela il y a une idéologie affichée : « privilégier la rémunération de l'activité », et « faire revenir les Français vers le travail » dit le premier ministre Edouard Philippe. Ceux et celles qui ne travaillent pas, plus ou qui ne peuvent pas, paieront pour les autres. Le travail... mais de quel travail parlent-ils ? Chez le Président Macron c'est une fin en soi, peu importe le métier, peu importe la formation : un horticulteur peut ainsi devenir cuisinier. La polyvalence est la règle dans le privé comme dans le public, au mépris de toute prise en compte du savoir-faire apporté par la formation que

### **SOMMAIRE**

- p 1-2 Édito
- p 2-3 Comité Action Publique 2022
- p 4 « L'Aquarius au centre de Nantes ! »
- p 5-8 Élections pros : renforcer la FSU
- p 9 Élections pros Fonction publique le 6 décembre
- p 10-11 Actifs, actives et retraité-e-s : agir ensemble
- p 12 Mise sous tutelle des enseignants

ce même président dit vouloir encourager et valoriser. Chez lui, le « en même temps » ne se soucie guère de la réflexion sur l'adéquation des choses. Nous avons eu le « travailler plus pour gagner plus » de Sarkozy. A présent, c'est travailler à n'importe quel prix, sans garantie que cela assure des vieux jours heureux.

La logique libérale est à l'œuvre : redistribuer moins et travailler plus. Et son slogan est tout trouvé : « Ne te

demande pas ce que l'Etat peut faire pour toi. Demande-toi ce que toi, tu peux faire pour toi. ». La charité et le « aide toi le ciel t'aidera » reprennent la place de la solidarité nationale. La mise en œuvre du programme action public 2022 ne peut être pensée en dehors de ce cadre. La première étape de démantèlement des services publics a pris la forme d'une circulaire caniculaire *sensée* revoir leur réorganisation territoriale. Fusion de services déjà anéantis par la RGPP, suppressions de missions et resserrement sur le régalién, renforcement des pouvoirs des préfet·es, transfert des postes vers le privé... Cette réorganisation s'inscrit dans un projet d'économie d'échelle et de gestion dont les services publics vont faire les frais, au détriment des usager·es et des agent·es. Les secteurs les plus rentables sont mis en pâture à la marchandisation : menace de surexploitation et d'industrialisation sur la gestion des forêts, mise en agence des politiques publiques du sport,.... Ce n'est plus du déshabillage, c'est de l'étrépage : le gouvernement veut retirer ce qui reste

d'expertise et de compétences dans des services publics qui ne seront même plus exsangues, mais rayés de la carte. Les premières victimes en seront les usager·es, et parmi eux les plus dépossédés de leurs droits.

Là où le gouvernement use d'une technique de parcellisation des décisions pour réduire les capacités d'analyse globale, notre action syndicale se doit de remettre en lien ce qui participe d'une seule et même politique. Ne pas le faire c'est tomber dans leur piège : séparer les causes et les réactions qui, réellement additionnées, pourraient leur faire ombre, et les ébranler. Nos lectures sectorisées, si elles sont nécessaires en amont pour comprendre de façon pointue ce qui se joue, doivent se croiser pour analyser la stratégie politique globale dans une dimension interprofessionnelle nécessaire. Sans cela nous les laisserons gagner.

*Catherine TUCHAIS*

---

## ***Circulaire en été, CAP 22 en hiver : le sommet dans l'art de dissimuler, faire et défaire***

---

*« Les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de réduction de la dépense publique impliquent de revoir profondément et durablement les missions de l'ensemble des acteurs publics ».*

Cette phrase d'Edouard Philippe en exergue de la circulaire du 24 juillet sur la réorganisation territoriale des services de l'Etat suffit à résumer l'objectif de la réforme destructrice que le gouvernement est en train de mettre en œuvre pour mettre à bas les services publics. Ce front désormais ouvert a une seule ambition : parachever la RGPP, puisqu'il s'agit de balayer les ruines sans rien construire. La méthode de destruction est rodée : long silence de l'administration, rumeurs puis irruption soudaine de textes ayant l'effet d'un couperet. Les intentions du gouvernement sont connues sans être connues. La pluie d'annonces de suppression de postes, au ministère des sports, à l'éducation nationale, s'inscrivent dans cette logique et dans cette méthode de dissémination des annonces. Il y a là une stratégie guerrière : jouer sur tous les fronts pour anéantir l'ennemi d'opposition syndicale et politique.

### **Un compte à rebours mortifère**

**Fin juin**, les « sages » composant le comité Action Publique 2022 (hauts fonctionnaires, société civile et monde de l'entreprise dévoués aux privatisations) ont rendu publiques leurs analyses assorties de 22 propositions. Le verdict, qui répond aux attentes du gouvernement et de l'Élysée, est limpide : promouvoir un « changement radical » pour instaurer un service public produit en collaboration avec le secteur privé (externalisations massives) afin de réaliser des milliards d'économies. La quasi-totalité des politiques a ainsi été passée au crible des refontes à opérer et des emplois à supprimer. Le principe d'un renforcement des pouvoirs des « managers » publics (sic) est affiché sur des doctrines décalquées du monde de l'entreprise.

**Le 24 juillet**, une circulaire du Premier Ministre adressée aux préfets de région, reprenait largement les propositions du comité Action Publique 2022 en matière d'organisation territoriale des services de l'Etat. On y recommande la fusion de services, à revoir et à fusionner au cas par cas. La logique est celle de la scie circulaire. C'est tout le double jeu et la sournoiserie du plus haut niveau de l'administration qui transparaissent dans cette circulaire qui mélange les recommandations claires et la langue de bois.

# ***Circulaire en été, CAP 22 en hiver :*** ***le sommet dans l'art de dissimuler, faire et défaire (suite)***

---

---

## **L'organisation du tri sélectif des services de l'Etat sur les territoires**

Les préfets sont conviés à prendre l'attache des chef-fes de services déconcentrés et « acteurs » pour envisager, région par région, les fusions possibles. L'idée maîtresse : resserrer pour diminuer l'emploi et les coûts globaux. Les retours des préfet-es de région sont attendus pour la deuxième quinzaine d'octobre, délai particulièrement réduit qui prêche à croire que les choses sont déjà pensées en amont de l'emballage final. Trois mois, dont la moitié en pleine vacances scolaires, pour décider de la réorganisation des services : quelle gageure !

Renforcer l'échelon départemental est affirmé mais la méthode est celle de la purge : il s'agit d'entailler partout ! Les constructions argumentaires évoquent les doublons entre les services de l'Etat et ceux des collectivités locales, la dématérialisation des démarches administratives et des services. Tout cela est enrobé de concepts positifs mais trompeurs : « cohérence », « mutualisation ». En bref, réduction des effectifs, diminution des moyens, transfert à des opérateurs privés iront de concert avec la dématérialisation qui ponctuera ce retrait global d'une touche de déshumanisation rampante.

Cette réorganisation territoriale de l'Etat va non seulement dans le sens d'une destruction des services publics de l'Etat mais elle organise également une vision d'un territoire à géométrie variable, selon les humeurs et couleurs des préfet-es. Les copies seront variables d'un département, d'une région à l'autre. Cela aboutit déjà à des propositions de suppressions de services (comme en Indre et Loire où la préfecture à d'ores et déjà proposé la fusion de la DDCS avec les services préfectoraux), à des fusions interdépartementales (Grand Est).

Dans ce (mauvais) esprit, la fin de la circulaire reprend les libellés d'AP 2022 sur la rationalisation des coûts d'implantation immobilière avec une nouveauté cinglante : « *lorsque les conditions sont réunies, ... expérimenter la gestion des moyens de fonctionnement par un secrétariat général commun étendu aux services territoriaux des finances publiques et des services administratifs de l'Education Nationale.* ». Le ministère de l'Education Nationale est ciblé sans filiosité. Les maisons de services aux publics sont réactivées. Le recours aux externalisations est réaffirmé.

***Catherine TUCHAIS et Didier HUDE***

## **Le sort symptomatique du champ de la Jeunesse, des sports, de la vie associative et de l'éducation populaire**

Pour comprendre les liens entre les annonces en ordre volontairement dispersé du gouvernement et l'avenir réservé aux services publics, il est éclairant de regarder ce qui se trame dans le champ spécifique de la jeunesse et des sports. Trois pages sont consacrées dans la circulaire aux missions à conserver, celles à supprimer et celles à transférer. **Appelons un chat un chat : les missions du champ Jeunesse, Sports et Vie associative ne figurent pas dans le champ des missions à réaffirmer.** Elles sont à « alléger » tout en précisant que « *l'Etat demeure compétent en matière d'inspection et de contrôle* » pour la jeunesse et la vie associative et « *sur la haute performance* » pour le sport. Le « sport pour tous » devient l'affaire des collectivités territoriales. L'apparent mépris des missions locales d'accompagnement des associations et de la jeunesse est à mettre en relation avec AP 2022 qui entend transférer une large part de compétences d'Etat aux collectivités et aux régions en particulier. Le couperet est cohérent. Il ne peut être compris en dehors de l'annonce faite en juillet dernier lors d'un séminaire sur la gouvernance du sport au-delà de l'horizon des JO 2024 de la mise en place d'un GIP national (30% de membres de l'Etat, 30% des collectivités territoriales, 30% du mouvement sportif, 10% du monde de l'entreprise) qui serait décliné dans chaque région, pour gérer l'essentiel de la politique publique sportive (performance et accès aux pratiques). Derrière un vocabulaire positivisant c'est la fin du ministère des sports qui est programmée. L'annonce de la suppression en 4 ans de 1600 emplois de fonctionnaires dans ce ministère (sur 2 600 cadres sport sur statut assimilé certifié-es/ agrégé-es et 400 cadres techniques et pédagogiques d'éducation populaire) va y contribuer. Ainsi appauvries de 25 % de leurs effectifs, les directions régionales passeront en dessous du seuil critique de survie, et leurs missions éducatives seront ainsi définitivement enterrées.

**Il est donc plus qu'urgent de reconstruire un service public de la jeunesse, des sports, de la vie associative, et de l'éducation populaire. C'est pourquoi l'intersyndicale CGT, FSU UNSA, animée par EPA-FSU, agit au plan national pour que ces domaines soient rattachés à un grand ministère en charge de l'action éducative de l'Etat (avec l'Éducation Nationale), pour que les agent-es des DDI soient rattaché-es à l'échelon régional, et que tous et toutes soient sortis de la DRH des ministères sociaux pour être rattaché-es à une DRH compétente dans les métiers et les missions qui sont les leurs.**

***C. T. et D. H.***

## « L'Aquarius, au centre de Nantes »

Par cette banderole provocatrice, les collectifs de soutien voulaient dénoncer à la fin du mois de juin dernier le camp indigne dans lequel tentaient de survivre des centaines d'exilé-es. Mais les pouvoirs publics ne se sont pas montrés à hauteur de la situation. Sans le travail des associations et les interventions des syndicats auprès de la préfecture et de la Mairie, que deviendraient ces hommes et ces femmes ?

C'est Square Daviais, à Nantes, non loin de la place du Commerce et du site hospitalier de l'Hôtel-Dieu, que de très nombreuses tentes ont été installées au printemps et pendant tout l'été. Le Voyage à Nantes ? Celles et ceux qui ont fait ce voyage l'ont fait contraint-es et forcé-es et vivent ici dans des conditions déplorables : tuberculose, gale, tensions inévitables et surtout crainte de l'expulsion règnent sur ce campement précaire et ce malgré le travail quotidien de collectifs citoyens pour les nourrir et leur procurer un minimum d'hygiène. Et Daviais n'est pas le seul endroit où sont relégués ces hommes et ces femmes, certain-es vivant dans d'autres squats où les conditions de vie sont tout aussi déplorables.

L'intersyndicale et les associations ont très vite et à de nombreuses reprises sollicité la préfecture et la mairie de Nantes pour qu'à défaut de solutions pérennes immédiates, des propositions d'urgence soient envisagées : un lieu sûr pour dormir et laisser ses affaires, des toilettes et des douches à proximité, la certitude d'un repas chaud par jour. Seules les bénévoles parviennent à limiter les dégâts mais c'est à l'État d'intervenir.

Cependant, la préfète fait la sourde oreille, ne veut pas créer, laisse-t-elle entendre, d'« appel d'air migratoire ». La mairie reçoit l'intersyndicale mais renvoie à l'État la responsabilité de la situation et sous prétexte d'insalubrité, elle finit par accepter l'expulsion de Daviais fin juillet ; et si elle propose un hébergement (90 lits dans un gymnase), il est trop exigü, réservé aux situations les plus urgentes et les associations de soutien ne peuvent pas forcément y accéder.

Début août, il avait donc été décidé d'investir l'ancien lycée Leloup-Bouhier, dont la ville est propriétaire puisqu'elle veut en faire un groupe scolaire. Là, les migrant-es et des citoyen-nés de tous horizons ont organisé la vie collective. Mais une nouvelle fois, les forces de l'ordre ont vidé rapidement les lieux de leurs occupant-es. À court terme, ces hommes et ces femmes sont de nouveau condamné-es à l'errance et à l'indignité. La municipalité se dit « opposée aux

expulsions », mais expulse encore une fois. Quelques semaines avant c'était CAP 44 d'où les migrant-es étaient chassé-es sans avoir le temps de récupérer leurs affaires...

Dès lors, retour au square Daviais : bricolage de douches de fortune face aux refus de la municipalité d'accorder autre chose que l'accès aux Bains-Douches municipaux, riverain-es et commerçant-es plutôt compatissant-es qui proposent une salle de bain, un coup de main pour préparer des repas, un soutien public pour demander un traitement digne pour ces personnes maltraitées.

Alors la Mairie, de manière très solennelle, en appelle au Premier ministre, lors de sa visite à Nantes en juillet, puis recommence dans un courrier officiel. Mais c'est l'évêché qui offre des locaux. Les pouvoirs publics en refusant de faire cesser la misère, en refusant des logements pour tous et toutes créent la misère et la promiscuité qui engendrent la violence.



Les appels à manifester pour exiger une véritable politique d'accueil ont rencontré un succès non négligeable au cœur de l'été. Ce sont des citoyen-nés engagé-es dans l'accompagnement des exilé-es qui quotidiennement montrent leur capacité à agir, aider. Ainsi, l'Autre Cantine prépare 400 repas quotidiennement, grâce aux

dons, à la volonté de citoyen-nés et d'exilé-es. N'hésitez pas à y apporter de la nourriture (riz, sauce tomate, piment...) des produits d'hygiène...

Les associations continuent à demander aux pouvoirs publics un hébergement pour tous et toutes et en attendant de connaître la liste des bâtiments inoccupés qu'avait promis la mairie, l'installation de toilettes.

*Michel DECHA et Annabel CATTONI*

Jeudi 20 septembre dernier, le square Daviais a été évacué pour un transfert provisoire vers quatre gymnases de la Ville de Nantes. Si l'intersyndicale s'est réjouie que les migrant-es puissent obtenir de meilleures conditions d'hébergement, elle se montrera vigilante et exigeante dans le comité de suivi mis en place par la mairie. La manifestation du samedi 22 à laquelle elle a participé a montré que l'ensemble des collectifs et des citoyen-nés restaient concerné-es par le sort de tou-tés les sans-abri.

## *Élections professionnelles*

# ***Décembre 2018 : Renforcer la place de la FSU !***



Depuis son élection, Emmanuel Macron s'emploie, avec son gouvernement et sa majorité « En marche », à mettre en œuvre les promesses politiques faites au patronat et aux catégories les plus aisées de notre société. Les annonces que vient de faire Edouard Philippe autour du budget 2019 sont de ce point de vue très claires. Ce sont les « derniers de cordée » qui continueront d'alimenter les milliards « d'économie » prévus au nom de la sempiternelle réduction des dépenses publiques. Avec la poursuite des suppressions d'emplois publics, la fin de l'indexation des pensions de retraite sur l'inflation, la baisse des APL, l'augmentation de la CSG et les multiples cadeaux fiscaux que constituent la fin de l'ISF ou la poursuite du CICE, ce budget sera bien celui d'une nouvelle étape dans la régression sociale au bénéfice des plus riches !

Si le budget est au service d'une politique libérale droitrière, la méthode gouvernementale ne l'est pas moins... Ainsi, après le recours aux ordonnances pour imposer la Loi travail, c'est une stratégie de multiplication des annonces et de pseudo concertations qui est déployée dans tous les domaines pour imposer nombre de réformes à marche forcée, avec la volonté manifeste de contourner et de minimiser toute expression syndicale contradictoire.

Certains projets de réforme montrent déjà bien des dangers pour les fondamentaux de notre modèle social que sont les principes d'égalité et de solidarité. C'est le cas avec la réforme de l'assurance chômage qui entend renforcer les contrôles des demandeurs d'emploi. C'est le cas avec CAP 22, qui, venant après la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) de N Sarkozy et la MAP (Modernisation de l'Action Publique) de F Hollande, propose la poursuite des suppressions de postes de fonctionnaires en suggérant de nouvelles externalisations et privatisations des missions du service public, le recours systématique aux agents contractuels, la fin des CAP....

C'est aussi le cas pour le secteur de l'éducation qui est tout particulièrement visé avec un projet éducatif global rétrograde mais cohérent en ce qu'il articule la sélection pour l'accès au supérieur avec les réformes du bac, du lycée, de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ces réformes vont bouleverser en profondeur le système scolaire, non pour répondre à la question centrale des inégalités qui mine l'école et la société toute entière, mais pour l'adapter à une société de l'individualisation, de la performance et de la compétition.

Ce sera évidemment le cas avec le projet de réforme des retraites que le gouvernement va dévoiler en Septembre et qui n'a d'autre raison que celle de détruire le principe de la répartition.

Dans ce contexte difficile pour les chômeurs, les retraité-es, les salarié-es mais aussi pour les organisations syndicales qui, malgré les mobilisations, ne sont pas parvenu à empêcher la mise en œuvre de ces réformes, la FSU avec ses syndicats continue de mener les batailles et de porter d'autres alternatives. Elle ne cédera pas sur la nécessité de garantir la présence des services publics sur tout le territoire, elle n'abandonnera pas le statut de la Fonction Publique et continuera d'exiger une véritable reconnaissance de ses missions et de ses agents à travers un plan de résorption de la précarité, des salaires décents et la création de vrais métiers statutaires, notamment pour les AVS et AESH...

Le mouvement syndical de transformation sociale, auquel la FSU est associée, a la lourde responsabilité de convaincre et d'engager les salarié-es à ne pas renoncer, à reprendre la main pour empêcher la poursuite des régressions qui s'annonce. La participation aux élections professionnelles de Décembre 2018 comme le « poids » qui sera accordé à la FSU et ses syndicats seront, de ce point de vue, déterminants !

*Gérard PIGOIS - coordonnateur FSU Pays de la Loire*

*Élections professionnelles*  
**Décembre 2018 : Renforcer la place de la FSU !**



Personnels d'enseignement et d'éducation dans les collèges et lycées généraux et technologiques, Psy-EN.



Professeur·es d'Éducation Physique et Sportive



Personnels d'enseignement et d'éducation dans les lycées professionnels

## **Engagé·e·s pour le second degré avec les syndicats de la FSU**

*La FSU est présente auprès de tous les personnels,  
dans les collèges, les lycées généraux, technologiques et professionnels, les CIO*

**La démocratisation du système scolaire est au cœur du projet de la FSU.** Donner aux équipes pluri-professionnelles des collèges et des lycées les moyens de faire réussir tous les élèves est une nécessité et la FSU et ses syndicats s'engagent au quotidien pour que cela devienne une réalité.

**Dans les établissements du second degré, la FSU c'est la force du collectif pour défendre les intérêts de toutes les catégories de personnels au sein des équipes pluri-professionnelles.**

**La FSU et ses syndicats du second degré font toujours le choix de la lutte constructive :** analyser les réformes en menant le débat avec la profession, les combattre lorsqu'elles vont à l'encontre des intérêts des personnels mais aussi des élèves et du service public d'éducation, porter un projet ambitieux et émancipateur.

- C'est ce qu'ils ont fait pour la **réforme du collège** où notre action a largement contribué à sauvegarder la liberté pédagogique et à maintenir l'unité du second degré. C'est un combat qui se poursuit aujourd'hui face à des **réformes des lycées, du baccalauréat et de l'accès au supérieur** qui organisent le tri social et font l'impasse sur les enjeux démographiques.
- Les syndicats de la FSU ont aussi agi dans le cadre des discussions sur l'**évaluation des personnels** et l'**évolution des carrières** pour obtenir des avancées significatives : accès de toutes et tous à la hors-classe, débouchés de carrière, harmonisation de l'avancement. Ils continuent à agir et à mobiliser les collègues pour une réelle revalorisation de nos métiers qui reste à conquérir, **contre le gel de la valeur du point d'indice.**
- Les syndicats de la FSU défendent les **droits des contractuels**, leurs conditions d'emploi et de rémunération. Dans notre académie, leur action a notamment contribué à définir une grille de rémunération qui permet une réelle revalorisation. **Ils continuent à peser auprès de l'administration pour que les pratiques de gestion des non-titulaires respectent pleinement la réglementation.**
- Enfin, **les syndicats de la FSU défendent le paritarisme qui est aujourd'hui attaqué.** Les élu·es des syndicats de la FSU dans les commissions paritaires sont les seul·es, par leur nombre, mais surtout du fait de leur conception du paritarisme, à défendre l'ensemble des personnels au travers du respect des règles statutaires et du contrôle exhaustif de l'ensemble des opérations de gestion. Leur connaissance des règles fait aussi qu'ils et elles sont aussi les mieux à même de conseiller au mieux chaque collègue dans ses relations avec l'administration et la hiérarchie.

**Les syndicats de la FSU vous appellent à signer et faire signer la pétition pour le respect de nos droits : [PAS TOUCHE AUX CAP ET CHSTC sur www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)**

# Élections professionnelles Décembre 2018 : Renforcer la place de la FSU !



## Le Snesup-FSU syndique et défend les enseignant-es et enseignant-es-chercheur-es des établissements de l'enseignement supérieur (universités, écoles, ESPE, etc.)

Il promeut la démocratisation de l'enseignement supérieur : accès de droit pour tout-es les bachelier-es, développement de l'offre publique d'enseignement face à la concurrence croissante du privé, amélioration des conditions d'études. Il s'oppose résolument à la loi ORE et à ParcoursSup.

Dans un contexte de pénurie et de précarisation lié notamment à l'« autonomie » des universités, le Snesup mobilise pour la création de postes de titulaires et l'amélioration des conditions de travail.

Il défend une amélioration réelle de la formation des enseignant-es de la maternelle au supérieur, passant par une réorganisation des cursus de formation, des moyens attribués aux ESPE pour une formation réellement universitaire ET professionnelle.

Il existe des sections SNESUP dans chaque université des Pays de la Loire.

### Contacts :

[taklit.sami@univ-nantes.fr](mailto:taklit.sami@univ-nantes.fr) ou [marie.david@univ-nantes.fr](mailto:marie.david@univ-nantes.fr) à Nantes  
[jean-luc.godet@univ-angers.fr](mailto:jean-luc.godet@univ-angers.fr) à Angers - [olivier.dazel@univ-lemans.fr](mailto:olivier.dazel@univ-lemans.fr) au Mans



## L'enseignement agricole ligérien sous les coups de toutes les réformes !

Comme l'ensemble du Service Public, comme l'ensemble du système éducation et de formation, l'enseignement agricole public subit de plein fouet toutes les contre-réformes gouvernementales (du lycée, du baccalauréat, de la voie professionnelle, de l'apprentissage...) mais aussi les coupes budgétaires (fermeture de classe et d'options faute de moyens, refus d'élèves faute de places aux lycées de Nantes et Fontenay le Comte par exemple).

Les personnels se sont déjà mobilisés à l'occasion des examens (en bloquant les centres de correction notamment de Château Gontier en Mayenne) mais le Ministre de l'Agriculture a continué à refuser le dialogue...

Du côté du Conseil régional, le dialogue semble aussi compliqué tant il est difficile de rencontrer le Vice-Président à l'Education (A. CHERREAU) notamment pour discuter des travaux si nécessaires dans les 11 lycées agricoles des Pays de la Loire.



Comme à chaque rentrée, les problèmes sont récurrents : devenir de nos collègues en contrat aidé, situation des AESH, contrats pour les enseignants et personnels administratifs...sans parler de la médecine de prévention qui demeure inexistante pour la 6<sup>e</sup> année

consécutives en Sarthe et Mayenne.

Le SNETAP-FSU ne renonce pas et un préavis de grève a été déposé à cette rentrée, mais le gouvernement, le Ministère, l'autorité académique font la sourde oreille et semblent vouloir laisser pourrir la situation. Lors des prochains jours, les personnels se réuniront en assemblée générale afin de construire ensemble un mouvement plus que nécessaire.

*Yoann VIGNER - Laurence BRAULT  
Co-secrétaires régionaux du SNETAP-FSU*



## LE SNICS FSU,

**pour participer à la réussite scolaire des élèves-étudiants au sein des équipes éducatives.**

Comme souvent notre profession est menacée : risque d'externalisation en lien avec les pouvoirs accrus donnés aux ARS, éducation à la santé déléguée aux étudiants de service sanitaire, non-respect des textes de 2015 sur les missions, indemnitaire à géométrie variable... la liste est longue de dossiers sur lesquels le SNICS FSU se bat au quotidien pour défendre la profession et la tirer vers le haut.

Avec nous, exigez le maintien à l'Education Nationale au plus près des besoins des élèves et étudiants, un indemnitaire identique pour tous.tes quel que soit le lieu d'exercice. Revendiquez la catégorie A type et le niveau Master, des créations de postes pour améliorer les conditions de travail et l'accueil des élèves et étudiants ainsi qu'une réelle prise en compte des risques psychosociaux.

Pour tous ces mandats, le SNICS FSU sera à vos côtés comme il l'a toujours fait parce que le syndicalisme c'est d'abord défendre l'intérêt de tous.tes avant les intérêts particuliers !

*Sylvie MAGNE pour le SNICS-FSU*



## **Le SNUipp-FSU : un syndicat pour penser et transformer l'École**

Au quotidien, on demande de plus en plus aux enseignant.es, dans des conditions de plus en plus difficiles et sur des temps de plus en plus contraints. Pourtant, leur engagement pour l'école est total. Il est impératif de donner aux équipes les moyens de faire du travail de qualité. Pour le SNUipp-FSU, le travail en équipe, *Plus de maîtres que de classes* et la formation sont des clefs pour une qualité du travail au service des élèves.

### **Moins d'élèves par classes**

Nos revendications pour l'École sont justes et ambitieuses : pas plus de 25 élèves par classes, et 20 en éducation prioritaire, RASED complets sur l'ensemble du territoire, moyens accrus pour la direction d'école, brigades permettant l'ensemble des remplacements sur l'année et de renforcer la formation continue. Ces mesures demandent une volonté politique et un budget à la hauteur des besoins, bien éloignées de la politique mise en œuvre.

### **Formation et travail en équipe : deux nécessités pour transformer l'école**

Le fonctionnement en équipe doit permettre de travailler à partir de regards croisés sur les difficultés et les réussites des élèves. Bien que fécond, il ne se décrète pas et il nécessite des équipes pluridisciplinaires : RASED, maîtres surnuméraires, formateurs, médecins et infirmier.es scolaires... Les enseignants ont besoin de temps et d'espaces consacrés à la réflexion collective. Ils ne sont pas des exécutants de notices ministérielles ; les formations initiales et continue sont indispensables pour qu'ils restent des concepteurs de leur métier, au service de la réussite des élèves.

### **Un projet émancipateur de l'école et de notre société**

Tout est à craindre d'un gouvernement dont la principale obsession est de démanteler les services publics. Sa politique libérale est hostile aux agent.es de la Fonction Publique. Au contraire, nos missions de justice, d'égalité sur l'ensemble du territoire, notre présence massive à l'Éducation, à la Santé, à la Justice pour répondre aux besoins des citoyennes et citoyens empêchent la marchandisation des Services Publics et le recours obligatoire à des prestataires privés dont l'objectif premier sera le profit.

Sur l'école, le ministre est au diapason de cette politique libérale : livre orange, injonctions, suppressions de postes aux concours, remise en cause de la liberté pédagogique... Recettes éculées mais dont on fait l'alpha et l'oméga d'une politique scolaire accentuant le tri social grâce au socle commun, au renforcement des enseignements dits prioritaires au détriment des découvertes artistique et culturelle.

Le SNUipp-FSU refuse le fatalisme et défend son projet de la réussite de toutes et tous les élèves. Mettre en œuvre une école qui garantit la réussite de tous les élèves nécessite une politique ambitieuse et réellement volontariste ; tant sur le nombre d'élèves par classes que pour les conditions de travail des personnels.



# Élections Professionnelles fonction publique - 6 décembre 2018

Le 6 décembre 2018 auront lieu les élections professionnelles dans la Fonction Publique. Tous les agent-es, qu'ils soient ou non titulaires, de la Fonction Publique de l'Etat, de la Territoriale ou de l'Hospitalière détermineront par leur vote les organisations syndicales qui seront fondées à les représenter et à signer des accords en leur nom pour un mandat de 4 ans. Depuis la loi du 5 juillet 2010 (accord dits de Bercy sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique), les salarié-es ont à élire leurs représentant-es aux Comités Techniques (CT : gestion collective des conditions de travail) et Commissions Administratives Paritaires (CAP : gestion individuelle des carrières).

**En cette période d'attaques sans communes mesures sur la Fonction Publique, ses agent-es et leurs instances de représentation (remise en cause des CAP et des CHSCT), ces élections sont un rendez-vous social majeur. En déterminant la représentativité syndicale par leur vote, les agents de la Fonction Publique vont dessiner le paysage syndical à venir, à même de mener les luttes pour la défense d'un service public doté de moyens et accessible à toutes et tous les citoyen·nes.**

## Point de contexte de ces élections

Si la FSU reste actuellement la seconde organisation de la Fonction Publique de l'Etat, derrière FO et devant l'UNSA, elle a cependant perdu en nombre de voix aux dernières élections de 2014 (-0,3 %). Cette perte est à mettre en lien avec la montée des syndicats d'accompagnement, l'UNSA et la CFDT ayant devancé à ces mêmes élections la CGT qui était jusqu'alors la 3<sup>ème</sup> force.

### • Les comités techniques

Pour l'élection aux Comités Techniques, chaque salarié-e vote deux fois :

- une fois pour un **Comité Technique national** (compétent sur les grandes orientations des ministères dans la FPE, les textes statutaires..)
- une autre fois pour un **Comité Technique dit de proximité** (de niveau rectoral dans l'Éducation Nationale, excepté pour les enseignant-es du premier degré pour lesquels le niveau est départemental et au niveau des services et établissements dans les autres ministères).

Ce sont les résultats des élections au CT national qui seront pris en compte pour la composition des Conseils Supérieurs (Etats, Territoriale et Hospitalière) et du Conseil Supérieur Commun. **Ce sont également eux, et eux seuls, qui mesureront la représentativité des différentes organisations syndicales et décideront de la répartition des moyens syndicaux décharges, autorisations d'absences...**

Le principe d'élection est celui du scrutin de liste. Mais, quand l'effectif d'un service ou établissement est en dessous du seuil de 100 électeur·trices inscrit·es on peut avoir recours à un scrutin sur sigle. En dessous de 50 c'est systématiquement un scrutin de sigle.

**Le scrutin pour les différents Comités Techniques est donc fondamental.** Les moyens obtenus et les droits ouverts sont dévolus à la Fédération qui a pour tâche de les répartir ensuite entre les syndicats nationaux de chaque secteur.

Ces Comités Techniques sont composés par les représentant-es des personnel·les et présidés par le/la chef·fe de service auprès duquel ils ou elles sont placés·es.

### • Les Commissions Administratives Paritaires

Les élections aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) se font sur liste présentée par les syndicats de la FSU. En fonction de la taille des corps et des ministères, il peut y avoir un seul vote (national) ou deux votes avec celui de l'échelon de gestion de proximité (académique, régionale ou départementale). Ces votes détermineront la composition des commissions propres à chaque corps.

Le mandat des CAP est lui aussi de 4 ans.

### • Les Comités Hygiène Sécurité et Condition de Travail (CHSCT)

Ces comités sont constitués sur la base des résultats du vote émis au niveau du Comité Technique pour une durée de 4 ans. Le secrétaire des CHSCT, élu au sein de la représentation des personnels, assiste le chef de service dans la conduite des CHSCT. Il bénéficie de certaines prérogatives dans l'établissement de l'ordre du jour et le suivi des décisions.

*Catherine TUCHAIS*

## ***Actifs, actives, et retraité-e-s : agir ensemble !***

Pendant l'été le Haut Commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, a multiplié les déclarations prétendument rassurantes. L'objectif était de contrer les réactions des actifs et des retraité-es inquiet-es, à juste titre, des projets gouvernementaux. Cependant certains syndicats se félicitent de la qualité des échanges avec le Haut Commissaire, se prononcent même pour des retraites à points généralisées à l'ensemble des salarié-es. Comme nous l'avons expliqué dans le dernier *POUR-44* de juin, les régressions que subissent les retraité-e sont autant de signaux envoyés aux futur-es retraité-es.

### **Des décisions révélatrices des orientations du gouvernement**

Profitant des derniers jours d'été, le Premier ministre a annoncé la fin de l'indexation des pensions sur les prix. Les retraité-es « privilégié-es » avaient déjà fait les frais de l'abandon de l'indexation sur les salaires au profit de l'indexation sur les prix.

Après le gel des pensions en 2018, la revalorisation sera de + 0,3% en 2019 et 2020 alors que l'inflation s'est élevée à 2,3% depuis un an. La perte moyenne sera de 500 euros par an pour les retraité-es.

### **Quels sont les réels enjeux ?**

« *Ce n'est pas une réforme, mais la mise en place d'un nouveau système* » a précisé J-P Delevoye, en présentant la réforme « systémique », globale, voulue par le gouvernement, le 6 septembre lors d'un « atelier citoyens » devant 100 personnes

triées sur le volet.

Deux rappels pour comprendre les enjeux :

- Les différentes « réformes » abaisseront le poids des retraites actuellement de 13,8% du PIB à 11,2% à l'horizon de 2060. Cela malgré l'augmentation du nombre de retraité-es de 16 millions aujourd'hui à plus de 20 millions. Chaque personne aura moins, évidemment.
- Les 6 régimes des agents publics (74 milliards d'€) et les régimes des salarié-es du privé (Agirc-Arrco et Cnavts : 192 milliards) représentent 84% des 314 milliards du « marché » des retraites.

C'est donc aux salarié-es du public et du privé que le gouvernement va demander le plus de sacrifices.

Faut-il croire Jean-Paul Delevoye quand il affirme que la réforme qu'il défend ne diminuera pas la part des retraites dans le PIB ? Faut-il accepter que pour atteindre un niveau de vie décent lors de la retraite il faille recourir à la capitalisation offerte par les fonds de pensions avec des assurances-retraites privées ?

### **Simplifier, unifier est-ce bien justifié ?**

« Un euro cotisé ouvrira les mêmes droits. » n'est qu'un slogan trompeur. Certes des regroupements de caisses de retraite et des simplifications seraient les bienvenues. Mais certains régimes particuliers avec des bonifications d'annuités et des bases de calculs différentes méritent examen afin de retenir ce qui compense réellement des pénibilités



## ***Actifs, actives, et retraité-e-s : agir ensemble ! (suite)***

---

spécifiques, des dangers ou de faibles débuts de carrière etc ... D'ores et déjà le Haut Commissaire a solennellement garanti aux militaires et aux policier-es que leurs statuts particuliers notamment en ce qui concerne la gratification d'annuités supplémentaires seraient préservés. Les fonctionnaires plutôt que de jalouser les militaires feraient bien de plaider pour conserver le calcul des pensions sur les 6 derniers mois puisqu'elles et ils ont des carrières ascendantes.

### **Unifier les droits familiaux : un régime universel unique sera-t-il plus généreux avec les femmes ?**

Globalement les femmes ont des salaires inférieurs de 24% à ceux des hommes. Les droits familiaux augmentent en moyenne de 11,3% les pensions des femmes et de 3,8% celles des hommes. La réversion permet aux retraitées de combler de 15% les écarts de pensions. Les pensions des femmes restent cependant inférieures de 26% par rapport à celles des hommes. Jean-Paul Delevoye a-t-il dérapé en posant une question brutale « *Compte tenu des évolutions en matière de taux d'emploi des femmes et de conjugalité, doit-on maintenir des pensions de réversion ?* » La réduction ou la suppression des derniers droits familiaux auraient des conséquences redoutables pour les femmes. Cela amplifierait les mesures défavorables déjà prises : mères de trois enfants, fiscalisation des majorations et suppression des bonifications pour enfants. Rappelons aussi que la réversion a pour but de maintenir le niveau de vie du conjoint survivant, homme ou femme. Sa suppression concernerait tout le monde.

### **Fonctionnaires : les grands perdants d'une retraite à points**

Abandonner la référence aux 6 derniers mois, qui correspondent aux meilleurs indices de la carrière, pour passer à l'ensemble des trimestres abaissera considérablement le montant des pensions des actuel-les fonctionnaires. Bien sûr, il faudrait intégrer les primes dans le calcul des pensions. Actuellement les primes comptent pour 22,6% de la rémunération moyenne de l'ensemble des fonctionnaires. Pour l'encadrement supérieur, ce ratio monte à 46%. En revanche pour certaines catégories dont les enseignant-es, ce supplément est dérisoire. Les fonctionnaires cotisent sur 20% des

primes pour le régime additionnel de la fonction publique (RAFP). L'intégration des primes accentuera les disparités entre les traitements et pensions des différentes catégories. D'autre part, l'État a privilégié les primes pour ne pas augmenter correctement les traitements, il serait étonnant que le gouvernement actuel décide de donner la priorité à l'augmentation des traitements.

\* \* \*

Dans ses déclarations récentes, le gouvernement indique vouloir favoriser ceux et celles qui travaillent (« la rémunération de l'activité »), rangeant les retraité-es, avec les sans-emploi et les étudiant-es, parmi les « inactifs » alors que l'activité professionnelle a, pour les premier-es, duré au moins le temps de cotisation nécessaire, qu'elle est recherchée par les deuxièmes et future pour les dernier-es. Par ailleurs, inutile de dire que pour Macron, l'activité des retraité-es et des autres ne peut être autant voire plus productive que celle, par exemple, d'un-e analyste financier-e...

C'est pourquoi les futur-es, actuel-les ou ancien-nes actifs et actives sont concerné-es par l'action du 18 comme les retraité-es le sont par celle du 9.

*Michel DECHA, actif SNES  
et Bernard COLOU, retraité SNUIPP*

**Le mardi 9 octobre 2018 ensemble dans la rue, actives, actifs, retraité-es à l'appel de la FSU 44 aux côtés de la CGT, FO, Solidaires, UNEF et à l'appel de la SFR FSU 44 (Section fédérale des retraité-es) aux côtés des retraité-es de FO, Solidaires, FGR-FP, CGT.**

**Dans toute la France le jeudi 18 octobre les retraité-es manifesteront** notamment contre la volonté du gouvernement d'imposer « *la désindexation des pensions pour que celles-ci soient augmentées en fonction de la conjoncture économique, c'est-à-dire, au bon gré des gouvernements !* ».

Livre orange, notes de service sur l'enseignement du français et des maths du CP à la troisième, ajustements des programmes ou « retour peu discret aux programmes de 2008 », le ministre de l'Education Nationale Jean Michel Blanquer entend mettre au pas l'ensemble des enseignant-es et les obliger à recourir à des méthodes passéistes en les privant purement et simplement de leur liberté pédagogique. Tout cela est parfaitement orchestré. Les résultats des évaluations nationales de CP, CE1, 6ème et 2nde (voir encadré) serviront, si l'on en croit le communiqué de presse d'août, à obliger les



enseignant-es à utiliser les méthodes de remédiation ministérielles mais aussi à les évaluer en fonction des résultats de leurs élèves (cf page 2 du rapport du comité d'action publique 2022). Il est probable que ces évaluations serviront à déterminer le montant de la part modulable (et collective) de l'indemnité de Rep+ dont nous ignorons à ce jour le calendrier et les modalités d'application. Gageons que ce type de mesure ne mettent pas longtemps à être déployer partout, tant le ministre vante la rémunération au mérite.

Le pouvoir des corps d'inspection et des chef-fes d'établissements va largement augmenter grâce à ce pilotage par les résultats mais aussi grâce à la généralisation des postes à profil et la création d'un statut hiérarchique entre les adjoints du 1<sup>er</sup> degré et les directrices-teurs qui deviendraient adjoint-es des principaux de collège. Ainsi, non seulement la cooptation risque de devenir monnaie courante mais les injonctions seront encore plus fortes et les personnels devront

enseigner selon la vision du ministre.

En réduisant la liberté pédagogique et en y associant la diffusion par de nombreux canaux des bonnes pratiques d'enseignement, le gouvernement transforme en profondeur le métier d'enseignant-e. Pour cela, il a mis en place le conseil scientifique, le futur conseil de l'évaluation et réorienté le Conseil Supérieur des Programmes. Le ministre veut faire de nous des exécutant-es qui alors ne parviendront pas à démocratiser le système scolaire mais seulement à effectuer un tri social et renforcer le poids des déterminismes sociaux.

La FSU doit permettre à toutes et tous de comprendre les enjeux de la politique actuelle d'éducation pour que chacun-e se mobilise dans son école, son établissement, avec les familles.

*Céline PELLA et Céline SIERRA*

### Évaluations

Le ministre Blanquer sous couvert de vouloir évaluer les élèves et proposer aux enseignant-es des remédiations pour leurs élèves en difficulté reprend un outil dont on peut craindre que l'objectif réel sera l'évaluation des personnels et des établissements. Les évaluations nationales de CP, CE1, 6ème et 2nd soulèvent de nombreuses questions tant sur le fond que sur la forme. Les contenus de celles de CP et CE1 sont aberrants, ils ne correspondent en rien aux contenus attendus dans des évaluations diagnostiques. De nombreux exercices mettront les élèves en difficulté : double consigne, réponse attendue et réponse erronée trop proches, consignes mal formulées, niveau de vocabulaire trop élevé, stress dû aux exercices chronométrés... Dans le second degré, la qualité et la pertinence des exercices proposés questionnent et ne permettront pas un diagnostic fin des points forts et des difficultés des élèves. Et on se demande bien comment ces résultats pourraient donner une quelconque indication du mérite des enseignants !